Grenelle de l'emploi et des métiers du sport : des engagements essentiels, l'ANESTAPS prête à relever le défi

Montrouge, le 12 avril 2023

Ce lundi 5 juin, l'ensemble des acteurs et actrices de l'emploi et de la formation dans le champ du sport étaient réunis autour des ministères des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion ainsi que de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'occasion du **Grenelle de l'emploi et des métiers du sport.**

Étape charnière de la feuille de route cosignée par Olivier Dussopt, Amélie Oudéa-Castéra et Carole Grandjean lors de l'atelier "Impulsion Politique et Coordination Stratégique" du 7 novembre 2022, cette journée inédite vient concrétiser **des mois de co-construction** entre l'ensemble des acteurs et actrices concerné.es. La richesse des échanges et la pleine mobilisation de chacun lors des nombreux groupes de travail et comités de pilotage préparatoires se traduisent aujourd'hui **par des engagements concrets**, dont la mise en œuvre ne peut s'envisager que dans **une démarche similaire d'échanges et de travaux collaboratifs.**

Ces engagements, poursuivant l'ambition d'améliorer et de renforcer l'accès aux métiers du sport ainsi que leur attractivité, se déclinent en cinq axes majeurs :

- Améliorer la lisibilité de l'offre et des parcours de formation vers les métiers du sport
- Renforcer l'accompagnement et le soutien à l'emploi sportif
- Développer la qualité de l'emploi sportif et l'attractivité des métiers du sport
- Affirmer et faire monter en puissance le rôle social des acteurs du sport
- Assurer une meilleure reconnaissance des compétences dans le sport

Le premier axe s'est traduit dès aujourd'hui de manière concrète par la signature d'une charte de coopération interministérielle et interbranches, engageant les ministères des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Enseignement et de la Formation professionnels ainsi que les branches professionnelles à établir un **référentiel commun des métiers, des compétences et des qualifications.** Ce langage commun doit contribuer, dès l'automne 2023, à la **réingénierie de l'ensemble des certifications en "blocs de compétences"** ainsi qu'au lancement d'une **plateforme unique recensant l'ensemble des métiers, formations et certifications.** L'expérimentation du premier **"Campus des métiers du sport**" dans les Hauts-de-France doit rendre opérationnelles, dès cette année, ces mesures à l'échelle territoriale.
Pleinement associée à l'ensemble de ces concertations, l'ANESTAPS se réjouit de voir l'ensemble des protagonistes de la formation et de l'emploi sportifs s'accorder sur une trajectoire commune. Les engagements pris lors de ce Grenelle constituent une avancée majeure vers une meilleure articulation des formations dans le champ du sport, combat historique de l'ANESTAPS.

Les travaux à venir dans la mise en œuvre de ces mesures doivent nécessairement adopter la même démarche collaborative, en associant l'ensemble des partenaires concernés. **Toujours soucieuse de répondre aux besoins des jeunes, l'ANESTAPS ne manquera pas d'y défendre leurs intérêts.**

Florian MARGUERITE

Attaché de presse en charge de la communication
florian.marguerite@anestaps.org

06.51.04.50.72

Timothée Brun

Président

timothee.brun@anestaps.org

06.46.26.49.96